

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ OFFICEPLAST

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse
Lors de sa réunion du 17 juin 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des **4 000 000** d'actions constituant le capital actuel de la société OfficePlast, ainsi que des **2 242 160** actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total **6 242 160** actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts
L'Offre globale porte sur **2 242 160** actions, soit **35,92%** du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE.

Evaluateur : MAXULA CAPITAL.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SAH » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'ÂGE DU 18 MAI 2015

A partir du 23 juin 2015,

- Les **36 566 205** actions anciennes de la société « SAH » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : SAH15
- Code ISIN : TN0007610041
- Groupe de Cotation : 32

- Les 7 313 226 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour cinq (05) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-7

ANNEXE AU MANUEL DE NÉGOCIATION

HORAIRE DU MOIS DE RAMADAN ET D'ÉTÉ : APPLICABLE À PARTIR DU 1^{ER} JOUR DU MOIS DE RAMADAN

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Préouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	08h30	10h00 / 11h30	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	11h45	-	-	**	-	**

**** Marge de fluctuation des lignes secondaires :**

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1^{ère} année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1^{ère} année.
- Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.

Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-8

- Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 12h10 et 12h30.
Il est rappelé que l'horaire de cotation du groupe spécial 99 qui est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation est celui appliqué au groupe 12 (fixing).

- Cotation sur panneaux et à la criée :

- La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
- La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

L'Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » a été admis à la cote de la Bourse le 18/06/2015 et il sera négociable en Bourse à partir du 22/06/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Fixe CAT/A	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900877	BS5AF	BHS A0520 7.4% AP5	7,40	5	100	AP	344 000	34,400	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2020
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Variable CAT/A	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900885	BS5AV	BHSA0520T+1.95%AP5	TMM+ 1,95	5	100	AP	40 000	4,000	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2020
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Fixe CAT/B	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900893	BS5BF	BHSB0522 7.5%AP7-2	7,50	7 dont 2 franchises	100	AP	516 000	51,600	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

AVIS DES SOCIETES

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SOTETEL -

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Jeudi 16 Avril 2015 a décidé la nomination de Mr. Salah Jarraya Président Directeur Général de Tunisie Télécom en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Mokhtar Mnakri.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SOTETEL -

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015 à partir de 10h00 au siège social de la société, sis à rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un Administrateur et fin de mandat de deux Administrateurs;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Jetons de présences;
- Quitus aux Administrateurs;
- Pouvoirs.

Tous les documents afférents à ces assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

AVIS DES SOCIETES

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA - UADH -

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 JUIN 2015 à 9h à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la Marsa 2078 afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration. 2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes. 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 5. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. 6. Affectation des résultats. 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration. 8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2015. 9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit. 10. Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, 2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, 4. Affectation du résultat, 5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 7. Quitus aux administrateurs, 8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, 9. Pouvoir pour formalités. Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Création d'un fonds social ; et 2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.
--

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ; 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ; 5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ; 6. Quitus à donner aux Administrateurs ; 7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ; 9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ; 10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ; 11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ; 12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAR"

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 26 Juin 2015 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1°- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014. 2°- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. 3°- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 et quitus aux membres du conseil d'administration. 4°- Affectation des résultats de l'exercice 2014. 5°- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 6°- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre. 7°- Renouvellement du mandat ou nomination de cinq Administrateurs. 8°- Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes. 9°- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117.
--

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2015, à 10h00, à l'hôtel movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Election d'un administrateur représentant les petits porteurs. 7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017. 8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017 9- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014. 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra Le Samedi 27 Juin 2015 à 08h30 à l'hôtel Regency Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014 ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; - Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ; - Affectation des résultats nets de l'exercice 2014 ; - Quitus pour l'exercice 2014 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES au 31/12/2014 ; - Nomination d'un nouveau Co- Commissaire aux comptes ; - Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ; - Nomination de deux nouveaux administrateurs ; - Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires ; - Pouvoirs pour formalités ; Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- 1002-Tunis.
--

ADVANCED E-TECHNOLOGIES : AETECH

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 juin 2015 à 10H30 à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. 2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. 3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2014. 4. Approbation des conventions réglementées. 5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 6. Fixation du montant des jetons de présence. 7. Quitus aux administrateurs. 8. Questions diverses. Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.
--

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 10 heures trente minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014. 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le31 décembre 2014. 4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées. 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014. 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014. 7) Remplacement d'un Administrateur et renouvellement du mandat de trois Administrateurs. 8) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes. 9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2015. 10)Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015 11)Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions. Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire. 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec retour à la formule classique du cumul entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG). 3) Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, tous les actionnaires peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve d'être inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de la réunion. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

SOCIETE UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANTLES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 1- Objet : La société Universal Automobile Distributors Holding « UADH» a décidé de réserver deux sièges au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. A cet effet la société « UADH» informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2015. 2- Conditions de participation : Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes: ✓ ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la UADH, ✓ pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaire institutionnels. 3- Composition du dossier de candidature : Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit: ✓ Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la UADH, ✓ Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales, ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2), ✓ Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, ✓ Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions UADH prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la UADH : Attijari intermédiation, Rue des lacs de Mazurie -1059, les Berges du Lac, ✓ Une fiche signalétique de candidature (annexe 1), ✓ Un C.V. détaillé. 4- Date limite de dépôt des candidatures : Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la UADH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre ✓ recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la UADH sis 62, avenue de Carthage.1000 Tunis - , au plus tard le 27 JUIN 2015 (le cachet du bureau d'ordre fait foi), ✓ La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la Société UADH et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe. Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société UADH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.
